



Procès-verbal de la consultation publique portant sur la modification du Règlement de zonage 92-10-02 pour la création de trois (3) sous-zones dans la zone V-147 tenue le mercredi 22 mai 2013 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Jean-Claude Loyer.

Sont présents :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Pauline Sauvé
Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer
Monsieur le conseiller Pierre Leblanc
Monsieur le conseiller Sandy MacKay

Sont aussi présents :

Madame la greffière par intérim Denise Soucy
Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière

Citoyens

Monsieur Mario Gagnon	Monsieur Paul Grondin
Madame Michèle Beach	Monsieur Jean Pierre
Monsieur Georges Bourdeau	Madame Ginette Goulard
Monsieur/Madame Johnson	Monsieur Jean-E. Drouin
Monsieur Paul Cook	Madame Johanne Cloutier
Madame Luise T.-Hummell	Madame Shirley Kirkwood
Monsieur Claude Guérette	Monsieur/Madame F. Duback
Madame Paulette Lagarde	Madame Eve Simpson
Madame Sally Dollack	Monsieur Ian Fisher
Monsieur Mike Dollack	Monsieur Tom Simpson
Madame Joan Alie	Monsieur Lionel Sauvé

+11 contribuables dont les noms sont illisibles sur la feuille de présence
+ 8 citoyens qui n'ont pas inscrit leur nom sur la feuille de présence

Madame Natasha Desjardins, Radio CHGA

A. Ouverture et procédure

1. Ouverture

Monsieur le maire suppléant Jean-Claude Loyer déclare la séance ouverte à 19h00 et appelle le public à l'ordre.

2. Mot de bienvenue et ouverture de la consultation publique

Monsieur le maire suppléant Jean-Claude Loyer souhaite la bienvenue à tous les gens présents, ouvre la consultation publique et explique, en français et en anglais, les changements proposés dans le 1^{er} Projet de règlement portant sur la modification du Règlement de zonage portant le numéro 92-10-02 pour la création de trois (3) sous-zones dans la zone V-147.

3. Présentation par Hembe Van Gerwen et son groupe

Monsieur Van Gerwen présente son projet d'installer des maisons quatre saisons à prix abordables au Mont Ste-Marie.

Son projet comporte trois phases :

Phase 1 prévoit l'installation de 24 unités de logement sur le chemin de la Promenade.

Phase 2 prévoit l'installation de 50 unités de logement sur la rue de l'Abri.

Phase 3 prévoit l'installation de 26 unités de logement sur la rue Davos.

4. Explication de la procédure

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard explique les étapes à suivre notamment :

- La rétroaction de la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur le 1^{er} Projet de règlement
- Les demandes de participation à un référendum en fonction d'un second projet de règlement
- L'adoption et l'approbation de certains règlements
- L'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;
- L'examen de la conformité de certains règlements au plan d'urbanisme ;
- L'entrée en vigueur de certains règlements.

5. Parole au public

Il y a eu une période de questions-réponses.

6. Clôture de la consultation publique

La consultation publique est levée à 20h30.